



Protection du littoral et limitation des mouillages des grands yachts

- A notre grande satisfaction et grâce à la mobilisation des adhérents cet été (consultation publique), adoption de la nouvelle réglementation instaurant une zone tampon de 100 m au-delà des herbiers de posidonies ou des prairies de cymodocées pour délimiter les zones de mouillage des yachts de plus de 20 m dans les baies de Roquebrune, de Carnolès, du Soleil et de Garavan
- Abandon du projet de création d'une zone de mouillage pour les gros navires de 20 à 45 m au Sud du Port de Garavan
- Démontage des 2 coffres d'amarrage des barges du chantier de Monaco et abandon du projet de la CARF d'étudier une possible création de ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) en baie de Roquebrune
- Signature officielle de l'adhésion de Roquebrune-Cap Martin à la convention PELAGOS (seule aire marine protégée (AMP) internationale – Italie / France / Monaco - en Méditerranée dédiée à la protection des mammifères marins)



- Application de la réglementation du mouillage et de la vitesse des navires dans les eaux françaises bordant le littoral mentonnais entre le vieux port de Menton et la frontière, zone qui était hors champ jusqu'ici

- Rappel à la Ministre de la transition écologique du projet d'extension de la zone Natura 2000 jusqu'à la frontière monégasque (plage de Saint-Roman)
- Préparation d'un plan de contrôle par la Préfecture maritime, point clé de la saison estivale 2021



Plateau et camping Saint-Michel

Enrayer les phénomènes de dégradation en cours

- Enquête ASPONA « Que devient le Plateau Saint-Michel ? » (mai-juin)

130 personnes ont répondu

72% considèrent que les changements ont été négatifs dans le camping récemment

88% formulent le même jugement sur l'évolution du Plateau

4 sur 5 personnes considèrent que la végétation arborée s'est dégradée

76% rejettent le projet de création d'un parc aquatique

- Consultation juridique auprès d'un avocat sur la recevabilité d'un recours contre à l'inaction de la mairie (juillet-octobre)

- Demande de communication des rapports d'activité du délégataire de service public pour 2018 et 2019 ; saisine de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) ; recours contre refus tacite de la Mairie ; examen d'un rapport global 2017-18-19 par le conseil municipal du 16 décembre

- Sur place :

Installation de bungalows de récupération en fin d'année, avec des fenêtres en forme de hublot, pas de gouttières. Toujours pas de bassin de réception des eaux pluviales. Persistance de blocs de béton entassés devant l'auberge de jeunesse et des gravats qui n'ont pas été enlevés.



Les 4 oliviers morts sont toujours là et rien n'a été fait pour remplacer les 7 à 8 cyprès de l'allée centrale « disparus » pendant les travaux de construction de la route.

Le 14/10, 3 déclarations de travaux ont été déposées en mairie par le délégataire, dont une pour construire une piscine – pour l'instant pas acceptées

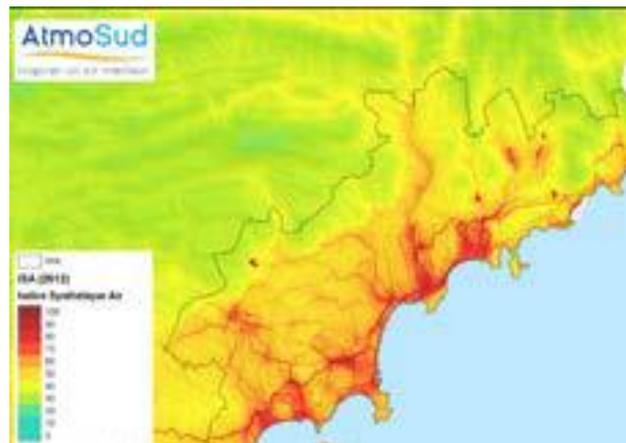


Plan de Protection de l'Atmosphère 06

2019-2025

Participation au comité de pilotage du 11/12 en vue de la révision du PPA. Discussion et propositions de modification des 51 fiches actions proposées par les collectivités et l'ADEME

➤ Annonce de mesures contraignantes par l'Etat pour réduire le dioxyde d'azote et donc l'ozone, mais des émissions toujours très préoccupantes dans le 06



- Absence de communication par la DREAL PACA sur les causes et le mécanisme des conséquences de la tempête ALEX
- Poursuite de l'extension considérable du trafic de l'aéroport de Nice, sur lequel toutes les contestations ont été écartées
- Demande de réduction du trafic (polluant) des poids lourds sur l'A8 : espoir d'une convention UE pour réduire le « cabotage » des PL étrangers lointains
- Brûlage des déchets verts : circulaire préfectorale d'application impérative
- Accompagnement des nouvelles actions décidées au niveau régional pour familiariser les élèves des classes de CM1 et CM2 aux enjeux environnementaux de la qualité de l'air



PCA EQ 3 +2

Approfondissement des Plans Climat-Air-Energie des quartiers Annonciade, Bas-Borrigo et Val de Gorbio

➤ Identification de quelques actions prioritaires urgentes, à réaliser en 2020 pour chaque quartier.

Selon 2 axes pour les mairies :

- Sécuriser la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite par tous les temps
- Préserver la nature (haut de colline, vallons et forêts, rives des cours d'eau) d'un urbanisme rampant, maintenir des espaces de respiration, végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur

Selon 3 axes pour la communauté d'agglo CARF :

- Mieux gérer les déchets, les réduire et les valoriser
- Accroître notre autonomie alimentaire
- Encourager l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire les nuisances liées au trafic routier

➤ Réalisation d'une fiche-action pour l'aménagement du Square Sotchi en espace d'agriculture partagée



➤ En octobre, réalisation par les habitants du Bas-Borrigo, en parallèle avec les habitants de Garavan, d'un comptage des véhicules tôt le matin
⇒ confirmation des données de l'IMSEE (100 000 véhicules/jour entrants ou sortants à Monaco dont 1/3 en provenance de l'Est) et importance (1/3) des 2 roues motorisés.